

arts &
sports



N°121

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

FONCTION PUBLIQUE :

Une réforme inacceptable

ACTION ISAE :

Réunion d'information
syndicale le 25 mars



POUVOIR D'ACHAT :

Ça revient... et ça s'en va !

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43
email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €
Directeur de la Publication : Corinne PERROUX. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA
Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701
Année scolaire 2018 - 2019 — N°121, janvier, février, mars 2019

ÉDITORIAL

La faute au Dérèglement climatique ? Cette année, le mois de mars a un petit air de mai ...

Est-ce parce que se rejoignent les observations d'ordre climatique et les événements politiques et syndicaux ?

Le mois de mars annonce certes le Printemps, toujours de façon déconcertante, en alternant éclaircies lumineuses et pluies soudaines, de préférence torrentielles, les « giboulées », immortalisées par Tom Jobim dans « waters of march » : « C'est l'hiver qui s'efface...C'est la fonte des glaces »...

Ce qui n'était que paroles poétiques dans les années soixante-dix résonne aujourd'hui comme une alerte. Et voilà pourquoi, les 15 et 16 mars derniers, on a vu, partout dans le monde, des milliers de jeunes se mobiliser, en grève pour le Climat, suivis dès le lendemain en France d'une « Marche du siècle », rappelant l'urgence de mettre un terme à des politiques libérales destructrices pour la Nature comme pour l'Humanité.

Pourquoi cette mobilisation n'annoncerait-elle pas un réveil, une sorte de Printemps des consciences, une envie de passer à l'action ?

Sur l'agenda politico-syndical de 2019 aussi, mars revêt des apparences qu'on prête plus volontiers à mai. Les circonstances l'expliquent. Si nul ne sait encore ce qui sortira du Grand Débat National mené à grands renforts de publicité alors que, dans le même temps, se poursuivait l'élaboration de réformes menées à la hussarde par un gouvernement aveugle et sourd à toute négociation, comment s'étonner d'une réaction massive, prévisible et justifiée ?

En mars, le rythme des rendez-vous sociaux s'accélère :

19 mars : La grève est interprofessionnelle. Les revendications nombreuses, les contestations, multiples, croisent le public et le privé. Augmentation des salaires et dégel du point d'indice pour les fonctionnaires, justice fiscale, mise en cause des réformes libérales de l'Éducation Nationale, du Service Public, des retraites et de la protection sociale, enjeux climatiques et environnementaux. Rien ou presque ne manque à la longue liste des griefs et des réclamations, donnant un côté « fourre-tout » à la grève, au risque d'une perte de lisibilité.

Alors, en être ? Ne pas en être ? On est en droit d'hésiter à appeler à des mouvements trop ponctuels et dont le coût est réel pour le salarié. La Grève s'use si l'on ne s'en sert pas à bon escient. Son emploi doit être réfléchi pour être efficace.

Pour autant, il ne s'agit pas de se taire et de laisser faire, mais d'agir de façon plus ciblée.

27 mars : Passage en conseil des ministres de la loi de réforme ou plutôt de destruction de la Fonction Publique. Une occasion pour les agents du Service public, à l'appel de l'intersyndicale, de (se) manifester et de faire entendre leur refus. Il s'agit ici d'alerter nos collègues et par-dessus tout, nos concitoyens.

30 mars : cette journée d'action unitaire pour l'Éducation Nationale aura lieu un samedi. Les enseignants ne seront donc pas seuls à protester contre la loi et la méthode, puisque tous les acteurs concernés pourront faire entendre leur voix.

Le SNADEM vient intercaler le 25 mars à ce calendrier des actions syndicales. Les revendications légitimes des professeurs de la Ville de Paris méritent aussi leur Printemps...



Par Corinne PERROUX
Secrétaire générale

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
Fonction publique :
Une réforme
inacceptable

Page 4 :
Action ISAE :
AG le 25 mars.

REP REP+ :
Question posée en
CHSCT.

Page 6 :
Nouveau protocole
et ses
conséquences.

Page 8 :
Pouvoir d'achat :
ça revient...et ça
s'en va !

Page 9 :
Grille des salaires
au 1^{er} janvier 2019

Page 10 :
Bulletin d'adhésion

FONCTION PUBLIQUE : Une réforme inacceptable

Le projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique » a fait l'objet d'une première présentation le 13 février dernier. En l'absence de tout dialogue social et sans aucune concertation, une très large intersyndicale s'est réunie le 19 février pour protester contre la méthode et la radicalité des mesures.

Le 25 février, le communiqué de presse suivant a été publié. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec toute l'attention qu'il mérite :

Mobilisé.e.s dans l'unité pour l'avenir de la Fonction publique

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFTD, CFE CGC, CFTC, CGT, FA FP, FO, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le 19 février. Alors que le projet de loi dit « *de transformation de la Fonction publique* » vient de faire l'objet d'une première présentation, elles condamnent la méthode gouvernementale consistant à imposer des mesures contre l'avis des organisations syndicales représentatives des plus de 5 millions d'agent.e.s de la Fonction publique.

Elles alertent avec force sur les dangers que recèle le projet de loi Fonction publique. A l'inverse de la remise en cause des principales compétences des organismes consultatifs et du recours accru au contrat que cherche à imposer le gouvernement, nos organisations syndicales estiment indispensable de faire vivre la démocratie sociale par une plus grande prise en compte des mandats des représentant.e.s des personnels, d'une part et, d'autre part, de mettre en oeuvre un large plan de titularisation des agent.e.s contractuel.le.s.

Les organisations syndicales engagent d'ores et déjà diverses initiatives pour peser sur le dispositif engagé par le pouvoir exécutif au travers du projet de loi Fonction publique.

Elles ont décidé de premières étapes de mobilisation correspondant aux échéances de l'examen du projet de loi.

Elles appellent les agent.e.s à se mobiliser à l'occasion du passage du projet de loi en conseil des ministres, notamment par des rassemblements locaux et des interventions auprès des élu.e.s et préfet.te.s, pour exprimer leur opposition à ce projet.

Attachées aux principes qui sont ceux de la Fonction publique, et au Statut général des fonctionnaires, qui représentent une réelle garantie d'égalité entre usager.e.s, elles appellent à conforter le modèle social de notre pays.

Au quotidien, les agent.e.s travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Nos organisations exigent également une revalorisation salariale de toutes et tous les agent.e.s. Cette revalorisation est d'autant plus attendue que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...). Elles considèrent que l'annonce de la tenue d'un rendez-vous salarial par le Ministre ne constitue pas à elle seule une réponse suffisante. C'est pourquoi, elles lui demandent sans plus attendre quels sont les types de mesures que le gouvernement compte porter à la négociation.

Elles feront de nouveau entendre leurs propositions et leurs désaccords à toutes les occasions qu'elles jugeront utiles.

[...]

Le SNADEM UNSA appelle les professeurs de la Ville de Paris à se joindre activement à la journée d'action lancée pour le 27 mars prochain.

Un rassemblement est organisé à Paris place Chassigne-Goyon dans le 8ème arrondissement, métro Saint-Philippe-du-Roule avec prise de parole à 12h30.

ACTION ISAE : Réunion d'information syndicale

L'audience, promise par madame Véronique LEVIEUX, adjointe à la mairie de Paris aux ressources humaines, a été fixée au 21 mars. À l'heure où nous écrivons, nous n'en connaissons pas encore le résultat. Afin de vous communiquer ce qui aura été dit lors de cette audience, nous vous appelons à participer à une réunion d'information syndicale :

LUNDI 25 MARS 2019
de 13h30 à 16h30
Bourse du Travail
SALLE JEAN-JAURES
3 rue du Château d'Eau
75010 Paris
Métro : République

Tous les professeurs de la Ville de Paris, qu'ils soient syndiqués ou non, stagiaires, titulaires ou retraités, y sont invités pour débattre de la suite à donner à notre action en fonction de la réponse de l'administration parisienne.

Cette réunion d'information syndicale est prévue par les textes réglementaires en vigueur. Les demandes nécessaires ont été déposées en temps utile auprès de la DASCO. **Les professeurs qui souhaitent y assister doivent avoir fait une demande d'autorisation d'absence SANS RATTRAPAGE au moins trois jours avant. Y assister est un droit !** Nul dans votre école où ailleurs ne peut vous empêcher de vous y rendre.

En cas de difficultés, contactez le SNADEM au **01 42 41 84 43**.

REP/REP+ : Question posée en CHSCT

En ce qui concerne la situation de nos collègues exerçant en réseau d'éducation prioritaire, le SNADEM poursuit son action.

À la lumière des résultats du sondage lancé en décembre dernier, dont la participation a été élevée (131 réponses pour 120 écoles) et des prévisions prises en compte lors du dernier CDEN, le 13 février dernier, nous maintenons plus que jamais notre demande d'affectations correspondant au nombre réel de classes en REP et REP+.

La tenue du récent CHSCT (commission hygiène, sécurité et conditions de travail) de la DASCO a fourni au SNADEM une excellente occasion de rappeler ses demandes devant monsieur Patrick Bloche, élu aux affaires scolaires et président de cette commission et la direction de la DASCO au grand complet. Cette déclaration faite au nom de l'UNSA, organisation syndicale majoritaire grâce à vos votes, concernait également notre action pour obtenir l'ISAE. Elle fait état, du point de vue propre au rôle de cette commission, la Santé et la Sécurité au travail, des problèmes que posent aux PVP les regroupements pour leurs enseignements. En effet, la dégradation des conditions de travail, dans ce cadre récent, a pu occasionner des situations particulièrement difficiles. Celles-ci sont plus problématiques que précédemment, du fait du nombre d'élèves supérieur à l'usage en vigueur jusque-là et des conditions d'accueil.

Elle sera enregistrée dans le compte-rendu de la commission.

« L'évaluation de la première année de mise en œuvre du dédoublement des classes de CP réalisée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] de l'Education nationale montre l'impact positif de ce dispositif pour les élèves.

Il a eu pour conséquence d'améliorer les conditions de travail des professeurs de l'EN. De récentes études scientifiques ont mis en évidence le rapport entre la taille des classes, la performance scolaire et le bien-être des enseignants. Une note de l'Institut des politiques publiques de juin 2017 valide aussi son efficacité.

Ces vertus sont rappelées dans un récent rapport de l'OCDE qui montre l'intérêt qu'ont les autorités à veiller au bien être des enseignants. Aujourd'hui, les professeurs de la ville exerçant dans les écoles en éducation prioritaire ne bénéficient pas des mêmes conditions d'exercice que leurs collègues de l'état.

Cela pose donc déjà la question de l'équité de traitement et de notre homologation statutaire. Soulignons que notre présence dans ces quartiers notamment, est plébiscitée tant par les parents que par les enseignants.

Rappelons également le rôle que joue l'éducation physique et sportive dans les politiques de santé publique et la place centrale qu'elle occupe dans la prévention de l'obésité et des maladies cardiovasculaires du futur adulte, le rôle de l'éducation musicale et des arts plastiques pour le développement cognitif de l'enfant, la créativité, la construction et l'estime de soi qui feront de nos enfants des adultes épanouis. Toutes ces disciplines permettent d'apprendre autrement et d'acquérir des compétences, particulièrement pour ce public d'élèves défavorisé socialement.

Cette mesure est cependant source de désagréments pour les professeurs de la Ville qui voient leurs salles dédiées disparaître, les obligeant à transporter tout le matériel de classe en classe, d'étage en étage, parfois même d'un bâtiment à l'autre. Cette manutention accrue engendre nécessairement des troubles musculo-squelettiques, de la fatigue, de l'épuisement et rend l'enseignant beaucoup moins disponible. A la disparition de ces salles s'ajoute la question des effectifs d'élèves. Ils étaient limités à 25, ils passent à 15 maximum.

Or la DASCO nous demande de regrouper ces classes par deux. Nous passons donc à des effectifs possibles de 30, ce qui dégrade considérablement nos conditions d'enseignement. Par ailleurs, il apparaît que les collègues Professeurs des Écoles ne sont pas présents pendant les cours dans la majorité des cas, souvent appelés à d'autres missions, en fonction des projets mis en place dans les écoles. On est donc loin du taux d'encadrement de 3 enseignants par classe mis en avant par le DASEN l'an dernier

Compte-tenu des projections d'organisation pédagogique pour l'année 2019-2020, qui indiquent une augmentation fréquente des effectifs dans les classes dédoublées, de 13 à 15 élèves plutôt que 12, nous ne pouvons que redouter une nouvelle dégradation des conditions de travail, avec en corollaire une importante deuxième vague de disparitions des salles de musique et arts plastiques. Nous demandons encore une fois une révision de cette politique de regroupement, qui met en jeu la santé de nos collègues :

RPS quand nos collègues se retrouvent seuls et démunis dans des classes surchargées et dont les élèves sont désormais peu habitués à être regroupés ;

Troubles musculo-squelettiques quand il leur incombe de déménager tables et chaises pour accueillir le nombre d'élèves imposé par cette organisation.

Enfin on ne voit pas une ligne concernant la réduction de la taille des classes en éducation prioritaire pour les Professeurs de la Ville dans le « plan de prévention des inaptitudes ». Votre prescription est en désaccord avec votre discours de prévention. Pour nous les choses sont claires : une classe dédoublée en REP et REP plus est une classe à part entière. Les affectations doivent prendre en considération cette nouvelle donne.

Cette revendication sera portée à nouveau par le SNADEM à l'occasion des prochaines audiences sollicitées auprès de monsieur Bloche, d'une part et, d'autre part, auprès de madame Delpal et des sous directions concernées de la DASCO.

RV DE CARRIÈRE : Nouveau protocole et ses conséquences

Adieu les inspections telles que nous les avons connues jusqu'ici, avec leur cortège de tensions, d'émotions, de satisfactions ou de déceptions ! Tout cela a vécu. Désormais, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler un « accompagnement continu », voici venir les « Rendez-vous de carrière » !

Assurément plus « cool » ...

Lors de ces visites dûment programmées, moins fréquentes (Au nombre de trois alors qu'il y eut parfois jusqu'à 9 inspections dans une vie de PVP), mais plus encadrées, il est question ici de **porter un regard sur une période de vie professionnelle [...] à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle** (cf RV de carrière, Education.gouv.fr). Ces trois moments stratégiques se situent aux 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelon.

C'est aussi l'occasion d'une « appréciation de la valeur professionnelle », laquelle débute tout de même par une séance devant élèves et se poursuit par un entretien avec évaluation des compétences. Pour chacune, (souvent en accord avec le professeur, selon les inspecteurs) une appréciation est portée : Excellent, très satisfaisant, satisfaisant ou à consolider, l'IEN y ajoutant plus tard un court commentaire. L'appréciation finale est accordée par l'Inspection Académique, validée enfin par notre employeur, pour finalement donner lieu (ou pas) à une **bonification d'ancienneté d'une année, une « accélération de carrière », lors du passage aux 7^{ème} et 9^{ème} échelon, pour 30% de la cohorte concernée.**

Par ailleurs, dès 2 années accomplies dans le 9^{ème} échelon, pourvu d'une des quatre appréciations fatidiques à la suite d'un ultime Rendez-vous de Carrière fixé l'année précédente, il sera désormais possible au professeur de prendre rang dans le tableau des éligibles à la Hors-Classe.

Qu'on s'en félicite ou non, ce nouveau système a beaucoup simplifié les choses : le passage est automatique en début de carrière, jusqu'au 6^{ème} échelon, puis entre le 9^{ème} et le 11^{ème} échelon, à un rythme proche de l'ancien « choix ». Cependant, en ce qui concerne le fonctionnement si particulier tel qu'appliqué aux professeurs de la Ville, il n'est pas sans poser d'épineux problèmes.

• **Bonifications pour la classe normale :**

Scrupuleusement calqué sur la procédure en vigueur à l'Education Nationale, ce qui en fait au passage un de nos arguments pour réclamer l'ISAE, le protocole comporte en effet constitutivement un énorme **défaut de timing**, dont vont pâtir - transitoirement, on l'espère - les futurs bénéficiaires de la bonification d'une année. Nous vous l'exposons ici :

Le tout premier écueil, dû à la formulation quelque peu « absconse » du bornage de l'ancienneté dans l'échelon donnant droit à l'éligibilité aux rendez-vous de carrière, a occasionné des désaccords et des erreurs, heureusement corrigées en début d'année. En conséquence, le « top départ » pour les demandes d'inspection a finalement été quelque peu reculé.

Deuxième souci, et non des moindres : les différentes phases du parcours du compte-rendu de RV de carrière ont largement étendu la durée entre la visite de l'IEN et la validation finale de l'appréciation. Pour en juger, à chacun de se reporter au récent mail de la DASCO ou à la page dédiée sur le site du SNADEM.

Les étapes ainsi instituées, ponctuées d'allers retours avec l'agent susceptible d'apposer son commentaire, allongent considérablement le parcours ~~du combattant~~ du compte-rendu, avant son ultime validation.

Certes, on avait connu des délais incroyablement longs par le passé avant d'obtenir le fameux rapport d'inspection, mais un coup de fil providentiel pour récupérer la note avant la CAP permettait in extremis de valider les tableaux. Pourquoi ne pas transposer cette pratique aux appréciations ?
IM-PO-SSIBLE !

L'EN ne porte sur le Compte rendu aucune évaluation globale susceptible d'être communiquée par téléphone à la DASCO. Non ! la charge en revient à l'Inspecteur d'Académie (ou à ses services). Il va donc désormais falloir patienter pendant toute la durée du temps nécessaire et incompressible, autrement dit, le temps administratif, **sans omettre de renvoyer le plus vite possible, et à chaque étape, le compte rendu avec ou sans commentaires.**

Quelles en seront les conséquences ? Il ne faut pas se le cacher : tout simplement un **décalage des promotions concernant la classe normale à la CAP du mois d'octobre**, ni plus, ni moins. Car en l'absence du retour de l'ensemble des évaluations en temps utiles, il sera impossible d'établir les tableaux pour la CAP de fin d'année scolaire, malencontreusement fixée tout début juin.

Le SNADEM s'est vivement opposé, dans un premier temps, à tout report. Cependant, l'enquête que nous avons menée auprès des collègues éligibles met en évidence un constat sans appel : Si certaines visites sont d'ores et déjà réalisées, d'autres n'étaient pas encore programmées fin février. Ces inégalités, liées au nombre variable de candidats selon les circonscriptions et à l'organisation propre à chaque inspecteur, pèsent, malgré toutes nos protestations, en faveur du report.

Pour autant, ce décalage, s'il a l'inconvénient de prolonger le suspense, ne changera rien aux dates d'avancement. Les rattrapages sur la fiche de paie de novembre seront quant à eux d'autant plus importants.

Pour la suite, le SNADEM sera très vigilant sur la procédure, afin que ce dysfonctionnement ne se reproduise pas. Ainsi, les futurs candidats devront être avertis avant les vacances d'été du rendez-vous de carrière dont ils vont faire l'objet et les listes devront impérativement être communiquées aux inspecteurs début septembre, afin que ces derniers puissent utilement organiser leurs visites. Pour autant, à l'heure où nous écrivons, les délais de parcours des CR demeurent la grande inconnue de l'équation.

- **Hors-Classe**

Les rendez-vous de carrière du 9^{ème} échelon, pour leur part, ne comportent pas les mêmes inconvénients car ils précèdent d'une année l'éligibilité à la Hors-classe. Pour cette raison, ces promotions devraient bien se tenir en juin, mais encore avec des notes pour 2018/2019.

Pour 2019/2020, nul doute que les appréciations portées cette année auront été homologuées. Cependant, les plus anciens parmi les éligibles, pourvus de notes, figureront sur les mêmes tableaux que les nouveaux, disposant d'appréciations. Pour pallier cet inconvénient, le SNADEM s'appuyant sur des textes de l'Éducation Nationale, a proposé à l'administration une conversion des appréciations en points. Ce système permet à la fois l'harmonisation et l'équité, y compris en cas de note ancienne.

- **Classe exceptionnelle**

Enfin, mis à part l'exercice de constitution et d'envoi des dossiers de candidatures pour le premier vivier, clôturé depuis le 22 mars, les règles de passage à la Classe Exceptionnelle posent un problème majeur : le très faible taux des élus, soit 2,86 % du corps pour 2019. Le nombre de ceux qui accéderont au « Graal » se trouvera donc réduit à une toute petite dizaine encore cette année. Bien plus nombreux seront les déçus, notamment chez les plus âgés de nos collègues, alors que le SNADEM réclame que ces derniers soient promus en priorité (valorisation de l'expérience professionnelle oblige !) permettant au passage de libérer pour l'année suivante un plus grand nombre de places.

Patience, le taux augmentera régulièrement chaque année pour atteindre 10% en 2023.

Mais au premier janvier 2021, le 7^{ème} échelon de la hors classe nouvellement créé, avec l'indice majoré de 821, ne sera plus qu'à 9 points du quatrième échelon de la classe exceptionnelle (échelon actuellement atteint par les promus)... Petit lot de consolation ?

POUVOIR D'ACHAT : ça revient... et ça s'en va !

En 2019, le salaire brut des agents de la fonction publique a augmenté...Quid du pouvoir d'achat ?

Chacun l'aura constaté en examinant sa fiche de paye fin janvier, ce qui a été accordé d'une main à vite été repris de l'autre. Le prélèvement à la source n'en est pas l'unique responsable, il ne fait que masquer une progression très limitée, voire une baisse réelle, notamment pour nos collègues travaillant en réseau prioritaire.

Les mesures d'augmentation du nombre de points d'indice, accordées aux fonctionnaires sous le gouvernement Hollande dans le cadre de la mise en place de PPCR, ont été décalées d'une année par le gouvernement Macron à peine nommé. Les 5 points d'indice* supplémentaires initialement prévus pour 2018 sont enfin là. Le salaire brut a donc augmenté, mais...

Car il y a un « mais » !

La hausse annuelle des cotisations de retraite vient écorner cette manne phénoménale : Au 1er janvier 2019, le taux de cotisation est passé de 10,56% à 10,83%, **soit une hausse de 0,27%**. Qu'on se rassure, 2020 verra la dernière de ces hausses, le montant de la cotisation pour la fonction publique ayant enfin rejoint celui du privé, au taux (final ?) de 11,10%.

Autre motif de réjouissance, au 1er janvier 2019 s'est également appliquée la seconde partie du *transfert "primes/points"*, toujours dans le cadre de PPCR. Oups ! Fonctionnaires, c'est pour votre bien ! Ce système, rappelons-le, est destiné à transférer vers les salaires une partie des primes, lesquelles ne sont pas prises en compte pour le calcul des pensions de retraite. Le plafond annuel de ce transfert est porté de 167 € à 389 €. Les collègues exerçant en réseau prioritaire auront donc vu cette ligne de leur fiche de paie passer de - **13,92 €** à - **32,42 €**.

La question des primes est sensible, comme on le sait, chez les PVP. Plus encore, alors que nos élus et ceux qui les conseillent réfléchissent à l'éventuelle inclusion des primes des agents de la Fonction Publique dans le calcul des futures pensions de retraite à partir de 2025. Ce dont les PVP n'ont qu'à se féliciter, eu égard à leur mirifique indemnité de 1,02 Euros. De façon plus générale, les enseignants seront largement perdants dans ce cas de figure car, gardons-le à l'esprit, l'ISOE et l'ISAE avec leurs 1200 Euros annuels sont loin d'atteindre le niveau indemnitaire des agents de catégories A dans les trois versants de la Fonction publique : Nous « payons » nos vacances. Mais ce n'est pour l'instant qu'un work in progress...nous en saurons plus sur le sujet des retraites au second semestre 2019. Toute bonne nouvelle ne mérite-t-elle pas un peu de suspense ?!

Pour revenir au pouvoir d'achat, ne perdons pas de vue que le point d'indice* restera gelé jusqu'en 2022.

Quant à la CSG, on se souvient que si son augmentation ne s'est pas fait attendre, sa compensation en revanche, péniblement mise en place en janvier 2018 pour les agents de la Fonction publique, n'a pas bougé en 2019, sauf si le salaire de 2018 a été supérieur à celui de 2017. L'augmentation de salaire de 2019 quant à elle, modifie à la hausse le montant de la CSG, mais sans compensation. Celle-ci n'est d'ailleurs assurée que jusqu'à la fin de l'année en cours...Que se passera-t-il après ?

Pour terminer en beauté, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vient ajouter une nouvelle ligne en négatif sur nos fiches de paie. On ne peut nier que la potion est plus facile à passer quand le contribuable paye en douze mois ce qu'il réglait auparavant en trois fois. Certains, jusqu'ici mensualisés, auront même l'impression de payer un peu moins. Erreur ! Ce qui a l'air d'une baisse n'est qu'un étalement de 10 à 12 mois...Enfin, que chacun vérifie soigneusement le taux qui lui est appliqué. Les erreurs commises sont rapidement rattrapées quand le Fisc a été lésé, mais beaucoup plus tardivement lorsqu'il s'agit de rembourser le contribuable.

Afin de mieux méditer sur ce qui vient d'être exposé, vous trouverez ci-après la nouvelle grille des salaires, également consultable sur le site du SNADEM. Le « net » n'est plus indiqué, car trop fluctuant selon les cas individuels. A vos calembrets !

GRILLE DES SALAIRES AU 1ER JANVIER 2019

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Mensuel brut	Retenue CNRACL 10,83%	Indemnité de résidence zone 3%	Supplément familial (brut)		
						1 enfant : 2,29 €		
						2 enf.	3 enf.	enfant supp.
1								
2								
3	518	445	2085,28	225,84	62,56	73,79	183,56	130,81
4	539	458	2146,20	232,43	64,39	75,06	186,94	133,34
5	555	471	2207,12	239,03	66,21	76,88	191,81	137,00
6	572	483	2263,35	245,12	67,90	78,57	196,31	140,37
7	608	511	2394,56	259,33	71,84	82,51	206,80	148,24
8	656	547	2563,26	277,60	76,90	87,57	220,30	158,37
9	702	583	2731,95	295,87	81,96	92,63	233,80	168,49
10	758	625	2928,77	317,19	87,86	98,53	249,54	180,30
11	816	669	3134,95	339,52	94,05	104,72	266,04	192,67
HC 2	746	616	2886,59	312,62	86,60	97,27	246,17	177,77
HC 3	800	657	3078,72	333,43	92,36	103,03	261,54	189,29
HC 4	869	710	3327,08	360,32	99,81	110,48	281,41	204,19
HC 5	930	756	3542,63	383,67	106,28	111,47	284,03	217,13
HC 6	985	798	3739,45	404,98	112,18	111,47	284,03	228,94
HC 7								
CEx 1	850	695	3256,79	352,71	97,70	108,37	275,78	199,98
CEx 2	903	735	3444,23	373,01	103,33	111,47	284,03	206,17
CEx 3	956	775	3631,67	393,31	108,95	111,47	284,03	206,17
CEx 4	1027	830	3889,40	421,22	116,68	111,47	284,03	206,17
HEA1		890	4170,56	451,67	125,12	111,47	284,03	206,17

Pour le calcul du salaire net avant la retenue de l'impôt

Ajouter au mensuel brut:

- La compensation de l'augmentation de la CSG
- Les indemnités et primes
- Éventuellement le supplément familial

Soustraire:

- La CSG
- La CRDS
- La RAFF
- La retenue CNRACL

Tenir compte du transfert prime/point
avec un abattement maximum annuel de 389€
(l'indemnité de résidence n'entre pas dans ce dispositif)

*Valeur annuelle du point d'indice majoré depuis le 1^{er} février 2017 : 56, 2323 €

*Valeur mensuelle du point d'indice majoré depuis le 1^{er} février 2017 : 4,69 €



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2018-2019

(ou de renouvellement)

Nom :

prénom :

né(e) le :

n° SOI :

discipline : AP

EM

EPS

adresse :

Échelon :

Quotité :

Cotisation :

€

tél. dom. :

tél. mobile :

email :

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
Stagiaire	60 € / 20,40	57 € / 19,38	48 € / 16,32	41 € / 13,94	32 € / 10,88
4	73 € / 24,82	69 € / 23,46	58 € / 19,72	50 € / 17,00	38 € / 12,92
5	81 € / 27,54	77 € / 26,18	65 € / 22,10	51 € / 17,34	43 € / 14,62
6	85 € / 28,90	81 € / 27,54	68 € / 23,12	58 € / 19,72	45 € / 15,30
7	90 € / 30,60	86 € / 29,24	72 € / 24,48	62 € / 21,08	47 € / 15,98
8	96 € / 32,64	91 € / 30,94	77 € / 26,18	66 € / 22,44	50 € / 17,00
9	100 € / 34,00	95 € / 32,30	80 € / 27,20	69 € / 23,46	53 € / 18,02
10	110 € / 37,40	105 € / 35,70	88 € / 29,92	76 € / 25,84	58 € / 19,72
11	120 € / 40,80	114 € / 38,76	96 € / 32,64	83 € / 28,22	63 € / 21,42
HC 4	126 € / 42,84	120 € / 40,80	101 € / 34,34	87 € / 29,58	66 € / 22,44
HC 5	135 € / 45,90	128 € / 43,52	108 € / 36,72	93 € / 31,62	71 € / 24,14
HC 6	140 € / 47,60	133 € / 45,22	112 € / 38,08	96 € / 32,64	74 € / 25,16
CE3	145 € / 49,30	138 € / 46,20	116 € / 39,44	100 € / 34,00	76 € / 25,84
CE4	150 € / 51,00	142 € / 48,28	120 € / 40,80	103 € / 35,02	79 € / 26,86

En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité
ou Détachement : **45 euros**
- * Retraité + FGR : **53 euros**

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) 1 :

2 :

3 :

N° UNSA :	Fait : <input type="checkbox"/>	Carte : <input type="checkbox"/>	Banque :
Cotisation :	€		
N° Chèque :	1- date :	2- date :	3- date :
PayPal : <input type="checkbox"/>	date :	Prélèvement : 1x <input type="checkbox"/>	2x <input type="checkbox"/>
Virement : <input type="checkbox"/>	date :		

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.

PETITES ANNONCES

À VENDRE



Equipement golf :

1 chariot pliant à roulettes amovibles avec sac contenant une demi-série des clubs suivants :

Fer 7 clubs : 1 Putter, 1 P - 1 S, n°3, n°5, n°7, n°9

Bois 6 clubs : n°1 de 10°, n°1 de 11° - n°3 de 11°, n°3 de 15°
n°5 de 22° et n°5 de 21°

L'ensemble : 150 € à débattre

Contact : 06 08 06 54 51